

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉPIPHANE**

À une séance extraordinaire du Conseil local pour la Municipalité de Saint-Épiphane tenue à la bibliothèque, le jeudi 17 novembre 2016, à 18:00 heures, suivant les prescriptions du Code municipal de la Province de Québec.

Étaient présents :

Monsieur le conseiller	Hervé Dubé Vallier Côté Sébastien Dubé
Mesdames les conseillères	Nathalie Pelletier Pâquerette Thériault Céline D'Auteuil
Monsieur le maire	Renald Côté

tous formant quorum.

Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Nicolas Dionne, assure la prise des notes.

La séance débute par le mot de bienvenue prononcé par monsieur le maire, Renald Côté, qui s'assure qu'il y a quorum.

**16.11.290
ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par monsieur le conseiller Vallier Côté et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit accepté tel quel.

**16.11.291
OCTROI DU CONTRAT DE LA MISE À NIVEAU DU SYSTÈME DE
GESTION DE L'EAU ET DE LA SÉCURISATION DU RÉSEAU
D'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE**

ATTENDU QUE la Municipalité a lancé un appel d'offres pour la mise à niveau du système de gestion de l'eau potable ainsi que pour la sécurisation du réseau d'approvisionnement, sur le site électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SÉAO) ;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une seule soumission conforme au coût de 115 010 \$, plus les taxes applicables ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Vallier Côté et résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer le contrat de la mise à niveau du système de gestion de l'eau potable et de la sécurisation du réseau d'approvisionnement en eau potable à la firme Allen Entrepreneur général inc., et de négocier autant que possible le prix à la baisse, le tout sous réserve de l'acceptation de la nouvelle programmation de la TECQ 2014-2018 par le gouvernement du Québec. Les sommes seront puisées à même la TECQ 2014-2018.

**16.11.292
RÉPARATION D'UN MUR AU GARAGE MUNICIPAL**

ATTENDU QU'une partie de la façade nord du garage municipal est en très mauvais état et se dégrade à chaque année ;

ATTENDU QUE cette situation pourrait être potentiellement dangereuse pour les employés et les équipements de la Municipalité ;

ATTENDU QUE l'entreprise Soulèvement de bâtiment BSL inc. est venue

constater l'ampleur des travaux et qu'elle pourrait maintenir en place le toit pendant que la portion de mur endommagée pourrait être démolie et reconstruite ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Hervé Dubé et résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à la réparation du mur nord, sur une longueur d'environ 40 pieds (vis-à-vis les portes 2 et 3 du garage), de confier le mandat de soulèvement du toit et de pose des nouveaux poteaux de soutien à l'entreprise Soulèvement de bâtiment BSL inc. et de procéder à l'achat des matériaux nécessaires pour la construction du nouveau pan de mur, isolation comprise, pour un budget total d'environ 10 000 \$, étant entendu que le mur sera finalisé en régie interne. Les sommes seront prélevées à même un transfert dans le poste des revenus de taxes.

16.11.293

RÉCUPÉRATION DES EAUX USÉES DU GARAGE MUNICIPAL

ATTENDU QUE la sortie des eaux usées du garage municipal (excluant la section des bureaux) n'est pas conforme ;

ATTENDU QU'il y a lieu de corriger cette situation en déviant la sortie des eaux usées vers un réservoir ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Céline D'Auteuil et résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à une déviation de la sortie des eaux usées du garage vers un réservoir de décantation afin de récupérer les eaux potentiellement souillées d'huile et/ou d'hydrocarbures, le tout pour un budget maximal de 3 000 \$. Les sommes seront prélevées à même un transfert dans le poste des revenus de taxes.

16.11.294

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est mise à la disposition des gens de la salle selon l'article 150 du Code municipal et débute à 18 h 20.

16.11.295

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La levée de l'assemblée est proposée par monsieur le conseiller Vallier Côté et acceptée à l'unanimité des conseillers à 18 h 20.

Renald Côté, maire

Nicolas Dionne, directeur général et
secrétaire-trésorier